

Bruxelles, le 22 juin 2015  
(OR. en)

10203/15

CODIF 78  
ECO 79  
INST 213  
MI 412  
PARLNAT 67

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)/Conseil
Objet:	Proposition de règlement du Conseil portant modalités d'application de l'article 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (texte codifié) Adoption de l'acte non législatif (NLE)

---

1. Le 28 août 2014, la Commission a présenté au Conseil la proposition en objet<sup>1</sup>, fondée sur l'article 109 du TFUE.
2. Le groupe consultatif des services juridiques a rendu son avis le 23 octobre 2014<sup>2</sup>.
3. Le Parlement européen a été consulté sur cette proposition et a adopté une résolution approuvant la proposition telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques figurant dans l'avis visé au point 2.
4. Le groupe "Codification législative" du Conseil a examiné la proposition lors de sa réunion du 4 décembre 2014. Le texte figurant dans le document 8284/15 INIT reflète l'accord intervenu au sein de ce groupe, après révision par les juristes-linguistes.

---

<sup>1</sup> COM (2014) 534 final.

<sup>2</sup> ST 14905/14.

5. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à confirmer son accord et à suggérer que le Conseil adopte, en point "A" lors d'une prochaine session, le règlement dont le texte figure dans le document 8284/15 INIT.
  6. Une fois signé par le président du Conseil, le règlement sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.
-